



Transfert des laboratoires d'hydrobiologie des DREAL à l'OFB Compte-rendu du Comité de suivi du 5 juillet 2022



L'administration rappelle en préambule la garantie du maintien de salaire pour les agents concernés par ce transfert.

La DRH indique avoir fait le choix de mettre tous les dispositifs existants dans l'arrêté de restructuration. « Si nous avons inclus une indemnité à la mobilité fonctionnelle dans le dispositif c'est que nous sommes prêts à verser cette indemnité. » Cette prime est versée à l'occasion d'un changement de fonction, l'OFB n'a pas prévu de dispositif de formation qui accompagnerait le transfert. Cette indemnité n'est donc pas applicable.

Commentaires CGT :

Ces explications nous laissent dubitatifs. Le décret 2019-1444 du 23 décembre 2019 prévoit trois conditions au versement de cette indemnité qui sont :

- l'adaptation immédiate à un nouveau poste de travail
- l'adaptation à l'évolution prévisible des métiers
- le développement et l'acquisition de nouvelles compétences

Les agents transférés sont concernés par une adaptation prévisible de leur métier sur les domaines de l'hydromorphologie des cours d'eau et des pêches électriques.



Pour l'OFB, : de l'acculturation, pas de la formation et pas d'indemnité

Le représentant de l'OFB nous dit que les agents sont accueillis sur les fonctions qu'ils exerçaient en DREAL, il n'y a pas d'évolution des métiers. Les formations mises en place sont destinées à favoriser l'acculturation aux autres métiers de l'OFB. « On considère qu'il ne s'agit pas de formation pour adapter les compétences mais seulement d'une **acculturation qui ne rentre pas dans le périmètre du dispositif**.

Les postes s'inscrivent dans la droite lignée des postes occupés jusqu'à ce jour. Les agents travaillent au même endroit, auront en charge les mêmes missions. **On n'imposera pas de faire du suivi hydro-morphologique ou des pêches poissons**. Il est seulement intéressant de comprendre les missions de ce nouvel environnement professionnel.

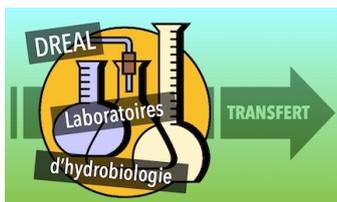
Il n'y a pas d'évolution de poste qui justifie le versement de cette indemnité ».

Aucun agent éligible au dispositif ?



Aux questions posées par les représentants du personnel : *identification d'agents éligibles au dispositif durant la phase de pré-positionnement ? Aucun des 10 agents qui restent en DREAL - sur des missions qui ne sont pas en lien avec le domaine de l'hydrobiologie – ne pourrait bénéficier du dispositif de formation et du dispositif de prime ?*

L'administration répond qu'elle va se renseigner auprès des DREAL (aucun agent identifié pour l'instant), et transmettra l'information...



ÉTAT D'AVANCEMENT DU TRANSFERT

Support de présentation DRH / DMAR et DGALN / DEB (Direction de l'eau et de la biodiversité) : [lien direct](#)



Pré-positionnement À L'OFB et en DREAL

- 80 agents sont concernés,
- 70 d'entre eux acceptent le transfert à l'OFB ; 10 agents restent en DREAL
- 4 agents ont refusé la proposition qui leur a été faite. L'administration indique que ces situations particulières sont suivies et prises en charge par leur service.

Calendrier du transfert (rappel)

Calendrier transfert	Actions
Novembre /Décembre 2021	Communication : FAQ et webinaire. Finalisation de la préfiguration (définition des organigrammes). Présentation du pré positionnement.
Janvier/Février 2022	Séminaire des agents : 20 janvier Consultation du CTM (08/02) sur le projet de décret de transfert et l'arrêté de restructuration. Consultation des instances représentatives de l'OFB (03/02) sur le projet de décret et l'évolution organisationnelle des directions régionales Garanties: diffusion du document cadre et du processus de pré positionnement
Mars/juin 2022	Déploiement du processus de pré positionnement concernant les phases 1 (mise à disposition du 1 ^{er} septembre au 31 décembre 2022) et 2 (affectation à partir du 1 ^{er} janvier 2023) Diffusion et communication (fiches de poste, organigramme, cadre des rémunérations, ...). Publication de l'arrêté de restructuration le 24 mars 2022. Publication du décret relatif au transfert des activités des laboratoires d'hydrobiologie du 26 avril 2022
Juin/juillet 2022	Fin du processus de pré positionnement avec notification de la décision du poste à l'agent
1 ^{er} septembre 2022	Mise à disposition.
A compter de septembre 2022	Instruction et gestion des modalités d'affectation des agents à l'OFB au 1 ^{er} janvier 2023
Tout au long de l'année	Organisation de réunions d'information et d'échanges tout au long du processus, sous différents formats
1 ^{er} janvier 2023	Affectation des agents.

Principales étapes administratives du transfert

- **Mise à disposition à compter du 1er septembre 2022 puis :**
 - ➔ Affectation pour les fonctionnaires, CDI pour les contractuels (01/01/2023)
 - ➔ Maintien en MAD pour les OPA



- **Convention de mise à disposition**

La convention de mise à disposition collective sera arrêtée avec la liste des agents concernés.

- ➔ Le représentant de l'OFB indique que le travail sur le projet de convention est en cours. Il doit être validé sous 2 semaines puis transmis au niveau régional.
- Constitution du dossier individuel administratif RH pour chaque agent
- Préparation des actes administratifs pour l'affectation au 1er janvier 2023 (à compter de septembre)



Les différents groupes de travail (GT)



Le représentant de l'OFB présente les groupes constitués :

GT ressources humaines, GT immobilier et logistique, GT informatique, GT juridique, GT accréditation/agrément, GT mission, GT vision.

GT Juridique

Le GT Juridique élabore la convention cadre qui sera transmise aux DREAL par les DR. Dès le 1^{er} septembre, ces conventions intégreront les prestations de service qui seront établies entre les DREAL et l'OFB pour encadrer la situation des agents présents dans les locaux dreads, utilisant les véhicules dreads...

Ces conventions prendront en compte les badges d'accès aux locaux, les questions relatives à la restauration.

Les personnels seront sous l'autorité hiérarchique de l'OFB, c'est donc l'OFB qui remboursera les frais supportés par les agents dans le cadre de leurs missions, les frais de formation si c'est l'OFB qui à initié la formation...

La convention doit aussi prévoir des transferts de propriété, de dettes et de créances (biens mobiliers, fournitures ...)

La convention cadre sera déclinée au niveau régional pour la prise en compte des spécificités locales.

GT Logistique et immobilier

Missions : recensement, identification, équipement (véhicules) spécificités locales...

Convention cadre de niveau nationale sur l'immobilier et la logistique.

GT Informatique

La gestion est très complexe notamment au regard des exigences liées à l'accréditation. L'OFB ne sera pas en mesure d'offrir la même prestation que les services informatiques des dreads. La stratégie proposée sera que les laboratoires restent gérés par les services informatiques au-delà du 1/01/2023 de manière à ce que l'OFB puisse refondre son infrastructure et reprendre la gestion des agents. On va profiter des déménagements s'ils ont lieu pour récupérer la gestion informatique

Pendant la période intermédiaire, les agents doivent avoir accès aux ressources DREAL ainsi qu'aux ressources et logiciels OFB. Il est prévu d'installer un VPN sur le poste informatique de chaque agent pour qu'il puisse accéder aux différentes ressources. Cela se met en place et sera généralisé pour le 30 août.

GT Accréditation

Ce GT a d'abord travaillé sur la nécessité de mettre en place l'accréditation et le système qualité national de l'OFB prévu fin 2023. Un sous GT a travaillé sur le système de management de la qualité et sur les demandes de transfert d'accréditation. On va renouveler les conventions d'accréditation d'ici fin août. Donc, on se place dans la perspective où les laboratoires et les agents travailleront sous accréditation dès septembre.

GT Juridique

Il a eu en charge de préparer tous les textes, arrêtés , conventions spécifiques entre dreal et OFB...

GT Mission

Le GT Mission a eu un gros travail sur la révision de la circulaire. On est sur la poursuite de la précédente circulaire. La publication doit être faite par le ministère.

GT Vision

Ce groupe de travail est complémentaire au GT missions. Comment les missions d'hydrobiologie s'intègrent et s'articulent aux missions existantes de l'OFB.

Travail sur les organigrammes ; Réflexion sur le positionnement des laboratoires dans les DR Connaissance. Préparation du séminaire des agents, dont l'objectif est de travailler sur des projets d'intérêt commun. Décision de mettre en place des formations destinées aux responsables DR mais aussi des accompagnements aux agents OFB impactés par le transfert : formation d'acculturation à la qualité et à l'hydrobiologie.

RÉPONSES DE L'ADMINISTRATION AUX QUESTIONS DES REPRÉSENTANTS SYNDICAUX



Répercussions sur les missions (Campagne de prélèvement et d'analyse 2022, responsabilités de l'employeur...)

Le décret du 26 avril 2022 prévoit le transfert des missions au 1/01/2023 mais les agents seront mis à disposition en septembre. L'animateur du GNQE a transmis à l'OFB une note listant plusieurs questions des chefs de laboratoire sur ce transfert.

Questions : Les données de la campagne 2022 vont-elles remonter à l'Europe hors agrément puisque les missions restent en DREAL alors que les agents seront partis à l'OFB depuis le 1 septembre ? Quel est le statut de la campagne de prélèvement et d'analyse de cette année ?

Quelle date butoir donnez-vous pour répondre aux préoccupations des chefs de laboratoires ?

Réponse de la DEB (Direction de l'eau et de la biodiversité) : Concernant les questions sur le décalage entre le transfert des agents et celui des missions, des éléments de réponse seront apportés avant septembre aux participants.

Réponse de l'OFB : Sur les questions de responsabilité de l'employeur pendant la période transitoire, et en cas d'accident du travail, les agents relevant de la responsabilité de l'OFB seront pris en charge par l'OFB.



VPN au 1^{er} septembre - Formation aux logiciels de l'OFB

Questions : En cas de dysfonctionnement du VPN au 1^{er} septembre, comment devront procéder les agents ? Les agents auront-ils une formation pour se familiariser avec les logiciels en place à l'OFB ?

Réponses de l'OFB : Dès l'arrivée à l'OFB, chaque agent aura un ordre de mission. Si un problème intervient nous repasserons au format papier. Les agents seront formés aux logiciels dès septembre.



Remboursement des frais des agents

Question : Sur quelle base seront effectués les remboursements ?

Réponse de l'OFB : Les règles de remboursement sont les mêmes que celles qui sont appliquées aujourd'hui dans les DREAL.



Inventaire mobilier

Concernant l'inventaire à réaliser, un éclaircissement serait bienvenu car les DREAL n'intègrent pas toute le mobilier.

Réponse de l'OFB : Tout le mobilier permettant le fonctionnement du laboratoire doit être inventorié. Si le recensement n'est pas complet, nous redemanderons aux DREAL de tout inventorier. Le mobilier doit être transféré au 1^{er} janvier à l'OFB.



Bascule au RIFSEEP - Cotation des postes

Question : Peut-on savoir où en est le classement des postes des agents laboratoires. La CGT demande que le niveau d'expertise des agents soit reconnu par une intégration dans le groupe 2.

Réponse de la DRH : Les postes sont en cours de cotation. Les cotations s'étudient et il n'est pas simple de faire bouger un curseur dans tout cet ensemble. Ce sera effectif au 1^{er} janvier 2023, date où les agents basculeront à l'OFB.



Subventions restauration collective - Action sociale interministérielle

La CGT demande de quels montants pourront bénéficier les agents transférés car c'est un sujet épineux et lié directement au pouvoir d'achat des agents qui est déjà bien malmené.

Les organisations syndicales font remarquer que les fonctionnaires sont bénéficiaires des prestations interministérielles via les SRIAS mais que pour les établissements publics, ce n'est pas systématique car il faut que des conventions soient passées. Les agents transférés ne doivent pas être lésés !

Réponse de la DRH : La DRH s'engage à apporter une réponse sur les montants des subventions cantine versées par l'OFB.



Fonctionnement des groupes de travail

Les groupes de travail donnent l'impression d'un fonctionnement en roue libre ; c'est pourquoi les représentants du personnel voudraient avoir des compte-rendu sur les différents groupes de travail.

Réponse de la DRH : La DRH propose de compléter les diapos et de transmettre la mise à jour.

➔ **La DRH s'engage également à apporter un certain nombre d'éléments en retour** notamment sur l'évolution des situations non résolues pour quelques agents, sur la question du décalage entre transfert agents/missions et sur le nombre d'agents rentrant dans le dispositif.